

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Offre publique d'acquisition et d'échange de SCOR S.A., Puteaux, France, portant sur toutes les actions nominatives de Converium Holding AG, Zoug, se trouvant aux mains du public.**

**Recommandation de la Commission des OPA\* du 6 juillet 2007 dans l'affaire Converium Holding AG – respect des dispositions sur le prix minimum („recommandation V“)**

Dans sa recommandation de ce jour, la Commission des OPA a:

- i) pris acte de la confirmation de l'organe de contrôle selon laquelle le prix minimum serait respecté même si l'on considère que M. Ebner et les personnes ou autres « entités légales » qu'il contrôle agissent de concert avec l'offrante et constaté que les dispositions sur le prix minimum étaient respectées même s'il était admis que M. Ebner et les personnes ou autres « entités légales » qu'il contrôle agissent de concert avec l'offrante ;
- ii) a considéré qu'il n'était pas nécessaire de prolonger d'office le délai d'acceptation de l'offre qui arrivera ainsi à échéance lundi 9 juillet 2007.

Pour plus de détails, la recommandation du 6 juillet 2007 dans l'affaire Converium Holding AG peut être consultée sur le site Internet de la Commission des OPA ([www.takeover.ch](http://www.takeover.ch)).

### **Renseignements:**

Sonja Blaas  
Avocate, conseillère juridique de la Commission des OPA

Jérôme Barraud  
Avocat, conseiller juridique de la Commission des OPA

Tél.: +41 (0)58 854 22 90

Zurich, le 6 juillet 2007

\*La Commission des OPA est une autorité fédérale. Elle veille, en vertu de l'art. 23 al. 3 LBVM, au respect des dispositions applicables aux offres publiques d'acquisition.